

# SAINT SANTIN

## LES ORIGINES DU NOM

*Plusieurs milliers de communes françaises ont un nom commençant par « Saint » ou « Sainte » traduisant ainsi la vénération des populations, dans les premiers siècles de la chrétienté, notamment pour un martyr (ex : SAINT CIRQ LAPOPIE pour Cypricus martyrisé au IVème siècle) ou encore pour un ecclésiastique (SAINT AFRIQUE pour Africanus évêque du Comminges au VIème siècle)*

*Dans ces conditions, bien que l'histoire des noms de lieu recommande la plus grande prudence, il n'est,, peut-être, pas interdit de reconnaître dans SAINT SANTIN un culte particulier voué à **Sanctinus**, évêque de Verdun ou de Meaux au IVème siècle.*

## *DES ORIGINES DE SAINT SANTIN JUSQU'À LA REVOLUTION*

*Les éléments sur l'histoire de notre village, autrefois entité unique, sont peu nombreux et très fragmentaires.*

*Toutefois les premiers textes mentionnant SAINT SANTIN datent des Xème et XIème siècles.(chartes de 924 et de 1004)*

*Beaucoup plus tard sur un traité de défense, signé le 2 Février 1230 à ROCAMADOUR, entre des seigneurs laïcs et des ecclésiastiques de la région, apparaît le sceau du baron de SAINT SANTIN.*

*La baronnie de SAINT SANTIN englobait les deux villages actuels mais aussi et notamment SAINT CONSTANT, LE TRIOULOU, LEYNHAC...*

*Le premier baron, seigneur de SAINT SANTIN, connu, fut Guillaume de Calmont d'Olt ; issu d'une puissante famille du Rouergue, lequel prêta serment de fidélité, en 1226, pour ses terres et châteaux de Calmont (proximité d'Espalion) Saint Santin, Severac, Sousceyrac ...au roi Louis VIII remontant vers Paris de retour de croisade contre les Albigeois.*

*Par la suite la baronnie appartiendra aux familles de Castelnau, de Clermont Lodève, d'Apcher et Crussol d'Uzès. En 1714, Jean*

*Charles de Crussol vendit la baronnie à Jean Dufau, héritier d'une famille de marchands de Flagnac, lequel se présentait comme conseiller au Parlement de Toulouse.*

*Au cours de la Révolution, les biens du dernier baron de saint Santin furent confisqués et vendus à un homme de loi de Livinhac ainsi qu'à Jean Angelegues dit « La Violette » du hameau de Poujol.*

*Par la suite ces acheteurs rétrocéderont à l'épouse de Jean Louis Dufau les biens dont ils s'étaient, précédemment, rendus acquéreurs.*

*Avec la Révolution s'éteint la baronnie en tant que fief, toutefois, les descendants de la famille Dufau garderont des attaches avec Saint Santin jusqu'en 1920 date à laquelle furent vendus les terres et le château de Lafon.*

*Jusqu'à la vente de la baronnie au sieur Dufau ; le siège de celle-ci était à Saint Santin même.*

*Sans doute, s'agissait-il, à l'origine, d'un simple donjon ; rond ou carré, ceinturé par une enceinte (palissade ou muraille) elle-même bordée par un fossé. Cette hypothèse semble être confirmée en observant la configuration de la partie du bourg entourant les deux églises (arc de cercle).*

*Un acte notarial de 1284 place le château sur la paroisse Notre Dame (église située sur votre gauche en montant la place) en face de l'église Saint Pierre (en partie droite de la place). Il ne subsiste rien de l'ancien château à l'exception (peut-être) d'une cave sur laquelle a été construite la maison se trouvant entre les deux églises.*

*Au XVII<sup>ème</sup> siècle, l'existence du château de SAINT SANTIN était une réalité puisque le 18 Juin 1656 Jean Najac, cultivateur, y fit son testament enregistré devant notaire en l'occurrence M. Ramondies.*

*Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la famille Dufau s'installa au château de Lafon à quelques encablures du bourg dans sa partie rouergate.*

### *DE LA REVOLUTION à .....*

*Dès la fin de 1789, l'Assemblée Constituante adopte un certain nombre de textes modifiant totalement le cadre administratif du territoire en créant les départements (noms, nombre...). L'ensemble de ces dispositions avec effet au 4 Mars 1790.*

*Les noms de ces départements correspondaient soit à leur géographie soit à leur hydrographie.*

*Ainsi sont apparus le Cantal (ancienne Haute Auvergne) tirant son nom des monts du Cantal et l'Aveyron (ancien Rouergue) tirant son nom de la rivière éponyme.*

*Dès lors pourquoi SAINT SANTIN DE MONTMURAT ' et SAINT SANTIN DES MORTS déjà parfaitement juxtaposés au XVII<sup>ème</sup> siècle (cf carte de Cassini) ont-ils été rattachés pour le premier à l'Aveyron et pour le second au Cantal ?*

*Quels sont les motifs politiques qui ont motivé cette juxtaposition ?*

*Plusieurs hypothèses, parmi d'autres, peuvent être avancées, sachant que chacune d'entre elles n'est pas exclusive des autres. Pour autant, elles constituent autant d'incertitudes qui restent, encore, aujourd'hui, à lever.*

*Les parlementaires ont-ils voulu ?*

*Distinguer deux populations lointaines descendantes des Arvernes et des Ruthènes*

*Distinguer deux territoires naturellement tournés vers le Rouergue et L'Auvergne*

*Prendre en considération deux « parlars » constitués de variantes d'une même langue, en l'occurrence l'occitan languedocien, en instaurant une « frontière dialectale »*

*S'appuyer sur d'anciennes subdivisions religieuses rattachées pour l'une à l'Auvergne et pour l'autre au Rouergue*

*Depuis son instauration, cette « bizarrerie » administrative, a nourri le quotidien des Saint Santinois, au travers de rivalités parfois et souvent d'anecdotes ou de faits savoureux qui ont*

*Accentué les différences comme :*

*- au début du XXème siècle, ce « cantalou » molesté parce qu'il avait le seul tort de fréquenter une aveyronnaise*

*- l'électrification de Saint Santin de Maurs au début des années 1930, alors qu'elle est arrivée dans l'Aveyron dix ans plus tard.....*

*- la mésaventure de cet agriculteur cantalien , qui en se rendant à la messe dans l'Aveyron dut subir les foudres du curé parce qu'il n'était pas dans la « bonne église », eut la répartie suivante : « M. le Curé ; le bon Dieu n'est-il pas le même pour tout le monde ?»*

*- la maison TRINCOT, située entre les deux églises, partagée en deux (une partie dans le Cantal, l'autre dans l'Aveyron) et dont le rattachement au département de l'Aveyron, a été établi en fonction de la situation géographique d'une pièce de la maison destinée à être un lieu de procréation..... (l'authenticité de cette version est sujette à caution..... mais il serait plus que dommage de la remettre en cause).*

*Fort heureusement les divisions se sont atténuées et les différences existent toujours mais, aujourd'hui, elles sont surtout mises en avant lorsqu'elles sont évoquées devant des tiers.*

*Ainsi est- il est possible,, aujourd'hui, de recenser quelques différences et points communs de(s) Saint Santin (liste non exhaustive) :*

*- Deux régions Auvergne et Midi-Pyrénées*

*- Deux départements Aveyron et Cantal*

*- Deux cantons Maurs et Decazeville*

*- Deux communes Saint Santin et Saint Santin de Maurs*

*- Deux églises Notre Dame et Saint Pierre*

*- Deux couleurs de blouses Noire pour l'Aveyron, bleue pour le Cantal*

*- Deux races de bovins Salers et Aubrac*

*- Deux fromages Cantal et Laguiole*

*Mais :*

*- Un seul monument aux Morts où figure un trop grand nombre de noms de Saint Santinois aveyronnais et cantaliens*

*Et :*

*- Un unique sonneur de cloches pour les deux églises*

*- Une seule épicerie .... Etc.....*

*Selon et d'après les travaux de Jean DEDIEU*